

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

DÉCRET

déterminant les prescriptions particulières relatives au travail
du Ciment à prise rapide.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du travail et de la prévoyance sociale,

Vu la loi du 12 juin 1893, concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels, modifiée par la loi du 11 juillet 1903, et, notamment, l'article 3 ainsi conçu :

« Des règlements d'administration publique rendus après avis du Comité consultatif des arts et manufactures, détermineront :

«
2^o Au fur et à mesure des nécessités constatées, les prescriptions particulières relatives soit à certaines industries, soit à certains modes de travail » ;

« Vu l'avis du Comité consultatif des arts et manufactures ;
Le Conseil d'Etat entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. — Les chefs d'industrie, directeurs ou gérants sont tenus de faire distribuer aux ouvriers qui emploient le ciment à prise rapide un avis leur indiquant les précautions hygiéniques à prendre.

Le texte de cet avis est déterminé par arrêté ministériel.

Art. 2. — Le Ministre du travail et de la prévoyance sociale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Rambouillet, le 12 octobre 1911.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

*Le Ministre du travail
et de la prévoyance sociale,*
René RENOULT.



CHRONIQUE MENSUELLE

Le pont levant de Port-Land. — Système de lavage. — Mise en place de la travée mobile. — La théorie moderne de la grêle. —

Les canons paragrêles. — Les Niagaras électriques. — La grêle en marmelade.

Les ponts tournants ou basculants ne se voient guère en France que dans les ports de mer, comme à Brest par exemple, mais on trouve un grand nombre de ponts mobiles sur les grands fleuves des autres pays, où la navigation intérieure est très développée.

Il s'agit, dans tous les cas, de rendre une travée amovible pour le passage des navires de haut bord. Le système qui semble le plus simple est celui de la travée tournant comme un manège sur un pivot, qui consiste, dans l'espèce, en une pile fondée au milieu de la passe navigable. Celle-ci se trouve donc divisée en deux parties, ce qui réduit le rectangle libre, au préjudice de la navigation.

Le système de pont basculant autour d'un axe fixe de rotation présente aussi l'inconvénient d'exiger, pour équilibrer la travée, des contre-poids beaucoup plus lourds que la pièce soulevée et qui viennent ajouter leur charge à celle de la travée sur le point d'appui de l'axe de rotation.

Une troisième solution, adoptée depuis quelques années, consiste dans le système des ponts levants. La travée mobile est suspendue à ses deux extrémités et soulevée de manière à maintenir le tablier constamment horizontal. Il est évi-

dent qu'une pareille disposition supprime les inconvénients inhérents aux autres modes précédemment utilisés, tels que l'obstruction de la passe par une pile intermédiaire, le porte-à-faux des travées, et la multiplication des contre-poids d'équilibre.

Un ouvrage très important, appartenant au système des ponts levants, vient d'être achevé récemment à Portland, dans l'Etat de l'Oregon, sur le fleuve Willamette. Le viaduc, d'une longueur totale de 660 mètres, se compose de 6 travées métalliques, composées de poutres en treillis, dont les portées sont de 65 mètres du côté de la rive droite, et de 75 m. 50 vers la rive gauche ; l'ouvrage métallique est relié à chacune des rives par des viaducs d'accès en charpente de bois d'une longueur totale de 240 mètres.

Les deux poutres maîtresses, qui supportent le tablier à la partie inférieure, sont espacées de 7 m. 10 d'axe en axe. Les poutres transversales, de 20 m. 10 de longueur, débordent, par suite, les parements extérieurs des poutres de 6 m. 80 de part et d'autre, et sur chacune de ces poutres, en porte-à-faux, sont établies les voies de tramways et les trottoirs, de 2 m. 15 de largeur ; la partie centrale, de 6 m. 10 à l'intérieur des poutres, est réservée à la chaussée des voitures.

La travée levante, de 75 mètres de portée, est construite dans les mêmes conditions que les travées fixes ; elle peut être levée de 33 m. 60 entre deux pylones de 52 mètres de hauteur, prenant appui sur les piles et sur les travées adjacentes. Ces pylones sont constitués chacun par deux montants principaux, composés eux-mêmes de deux pièces, l'une verticale, amenée directement sur la pile d'appui, l'autre inclinée, dont l'extrémité inférieure vient s'attacher au droit d'un nœud de la membrure de la poutre fixe voisine. Chacun des couples de montants, reliés par des croix de Saint-André, est contreventé latéralement par des armatures obliques ancrées à leur base sur une poutre transversale noyée dans le

béton de la pile et qui porte, en couronnement, la largeur de celle-ci à 25 m. 40, celle des autres piles qui ne supportent pas de pylones étant de 10 m. 70 seulement.

A la partie supérieure de chaque pylone sont disposées deux poulies à gorge de 2 m. 85 de diamètre, qui supportent les câbles supérieurs de la travée mobile. Ceux-ci, au nombre de six, s'attachent à l'extrémité des poulies principales par l'intermédiaire d'un jeu de bielles articulées, en vue de répartir uniformément les efforts de traction entre les câbles ; les brins supérieurs de ceux-ci passent sur les poulies et viennent s'amarrer aux contre-poids qui équilibrent la masse de la travée.

La manœuvre de la travée mobile est commandée par deux moteurs électriques de 125 chevaux, situés dans le poste établi au milieu de la travée et sur les membrures supérieures des poutres principales. Ces moteurs actionnent les tambours de deux treuils, sur lesquels s'enroulent les câbles de traction, par quatorze tours logés dans autant de gorges ménagées dans la jante des tambours ; chacun des câbles est amarré à un point fixe du pylone correspondant, puis descend le long du pylone pour s'engager sous la poulie folle placée à l'extrémité de la travée, et se diriger par d'autres poulies jusqu'au tambour, d'où il revient se fixer à un point inférieur du même pylone. Les deux brins horizontaux des câbles de traction jouent le même rôle qu'une courroie de transmission, et, suivant le sens de rotation du treuil, le brin qui s'enroule exerce une traction, soit sur le point d'attache supérieure pour lever la travée, soit sur le point fixe inférieur pour effectuer la descente.

La travée, pesant 880 tonnes, est équilibrée par deux contre-poids de 400 tonnes, qui sont complétés de chaque côté par vingt et un contre-poids de 700 kilogrammes chacun. Les contre-poids principaux, en béton, sont guidés le long des pylones par des chemins de cornières ; le guidage de la travée se fait de même, par l'intermédiaire de deux systèmes de galets roulant à angle droit sur les faces de fers cornières.

Les conditions de construction et d'établissement de la travée mobile méritent une mention spéciale. Celle-ci fut montée, en effet, sur un échafaudage dressé en pleine rivière ; sa construction étant achevée, on amena en dessous de la travée une charpente établie sur trois chalands rendus solidaires et convenablement lestés d'un poids d'eau suffisant pour permettre la mise en place de la charpente. Il suffit alors de pomper l'eau des chalands pour relever la charpente, de manière à soulever la travée sur ce nouvel appui ; enfin, celle-ci fut transportée, au moyen de deux remorqueurs, au droit de son emplacement définitif et mise en place par une nouvelle charge d'eau des chalands.

La travée mobile, étant complètement équilibrée, ne nécessite qu'une puissance de 20 chevaux pour effectuer sa montée totale de 33 m. 60, en une minute seulement ; dans le cas le plus général, d'ailleurs, il suffit d'une ascension de 6 mètres en eaux ordinaires et pour les bateaux de hauteur moyenne.

La superstructure métallique de pièces d'acier a coûté 1.750.000 francs, et l'infrastructure, principalement en béton, 500.000 francs. Ce type d'ouvrage à pont levis, récemment mis en œuvre, servira désormais de type aux installations de ce genre et pourra être reproduit avec fruit dans l'ancien comme dans le nouveau continent.

**

L'orage de grêle qui s'est abattu sur notre ville, ces temps derniers, remet à l'ordre du jour de l'actualité la question si palpitante de la lutte contre ce qu'on pourrait appeler l'eau en grains, si l'on ne craignait d'évoquer ainsi le nom d'un opéra trop connu.

Nos pères se contentaient sans doute, autrefois, de frapper sur des boucliers avec leurs lourdes framées, pour mettre en fuite les nuages menaçants. Aujourd'hui, l'on a trouvé des instruments plus bruyants, qui semblent dériver du même

principe, mais dont l'efficacité ne paraît pas encore pleinement démontrée. Les canons paragrêles, dont les tromblons évasés comme ceux des anciens brigands espagnols projettent vers le ciel des projectiles gazeux, semblables aux tores déliés qui s'échappent de nos cigares, sont-ils susceptibles d'ébranler suffisamment les couches atmosphériques pour disperser les escadrons tumultueux des grêlons destructeurs ? Les paragrêles disent : oui ; les antiparagrêles répondent : dans ce cas, non. Où est la vérité ? *Chi lo sa ?*

Si l'on est si divisé sur les moyens de préservation, c'est que l'on n'est peut-être pas suffisamment fixé sur le mode de formation de la grêle. Les théoriciens modernes sont cependant d'accord sur ce point que les grêlons tirent leur origine des phénomènes d'électricité atmosphérique.

Les aiguilles de glace en suspension dans les cirrus, se trouvant chargées d'électricité positive sous l'action des radiations solaires, sont attirées et repoussées alternativement par les parties électrisées négativement des nimbus chargés de vapeur d'eau. Il se produit entre les deux nuages un chassé-croisé de corpuscules glacés qui augmentent de poids au contact de la vapeur d'eau, aussitôt congelée ; tandis que le nuage déchargé n'exerce plus d'attraction suffisante sur les projectiles glacés. Ceux-ci obéissent alors à l'action de la pesanteur et tombent avec plus ou moins de violence à la surface du sol.

En effet, une nouvelle action intervient dans cette chute ; les nappes supérieures de l'atmosphère, chargées d'électricité positive, électrisent par influence le sol négativement et, si les grêlons sont chargés eux-mêmes d'électricité de signe contraire, leur masse est soumise à la force attractive du sol, qui vient s'ajouter à l'action de la pesanteur pour accélérer la vitesse de chute et multiplier considérablement les effets dévastateurs.

C'est en se basant sur cette théorie, que le comte de Beauchamp, ancien officier d'artillerie, a combiné son système de paragrêle électrique. Il consiste à établir de distance en distance, tous les 10 kilomètres environ, une sorte de paratonnerre perfectionné et capable d'écouler dans l'atmosphère de très grandes quantités de l'électricité négative puisée dans le sol.

Chacun de ces paratonnerres se compose d'un pylone de 60 mètres de hauteur, portant au sommet une couronne de cuivre pur pourvue de six ou huit lames de même métal, de 30 à 40 centimètres de largeur, terminées en pointes et recouvertes d'une couche de dorure. Cette pièce est reliée au sol par un ruban de cuivre de 8 centimètres de largeur et de 2 à 3 millimètres d'épaisseur, qui vient se souder à des plaques de même métal argentées et plongées dans une pièce d'eau de grande surface.

Un pareil parafoudre constitue pour l'électricité naturelle un conducteur à grand débit, que le comte de Beauchamp a pu baptiser justement du nom de « Niagara électrique ».

Les nuages dangereux sont ainsi déchargés et neutralisés, mais, d'autre part, les effluves négatifs ont la propriété de condenser la vapeur d'eau qui se dépose sur les grêlons ainsi ramollis et fondus ; enfin, ceux-ci se trouvant, soit désélectrisés, soit chargés d'électricité négative, ne sont plus soumis, dans le premier cas, qu'aux lois de la pesanteur et, dans le second, sont repoussés par le sol et retardés dans leur chute.

M. de Beauchamp a fait établir successivement quatre postes de son Niagara électrique, soit sur les clochers des églises, soit sur des pylones spéciaux, et, bien qu'il se soit produit depuis, dans les régions protégées, de nombreux et violents orages, on n'a plus subi de dégât causé par la grêle. Si, par exception, on a pu constater des chutes de grêle, il ne s'en suivit aucun dommage, car les grêlons accompagnés de pluie étaient tombés paisiblement, sans force ni vigueur, et s'étaient fondus aussitôt.

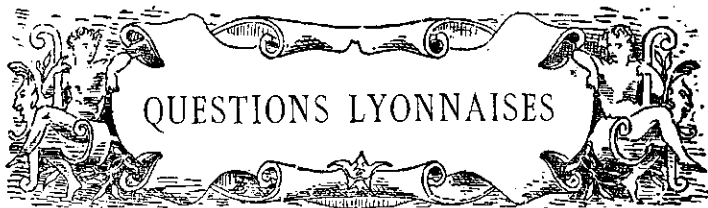
Pour appliquer son système, le comte de Beauchamp a formé un Comité de défense contre la grêle, en vue d'établir des barrages de protection sur tout le territoire de la France,

et les grandes lignes en ont été arrêtées en tenant compte de la direction des courants aériens dangereux, qui entraînent généralement les nuages de grêle dans la traversée du sud-ouest au nord-est.

Le Niagara paragrèle paraît donc avoir donné des résultats très encourageants ; son installation est relativement économique, puisqu'un barrage électrique reviendrait seulement à 1 franc par hectare de surface protégée ; son aspect décoratif de pointes multiples, affectant la forme générale d'un yucca ou d'un aloès, ne manque pas non plus d'agrément ; ce système a donc tous les éléments désirables pour réussir.

Quoi qu'il en soit, la grêle n'a qu'à bien se tenir aujourd'hui : canonnée par les obusiers paragrèles, foudroyée par les Niagaras électriques, elle aura l'épiderme bien trempé si elle n'est pas réduite en marmelade et rendue désormais inoffensive, pour le plus grand bien des agriculteurs et de nos régions vinicoles.

DARYMON.



RESPECTONS NOS MONUMENTS !

La ville de Lyon n'est malheureusement pas assez riche, pour se priver des ressources que lui procure la location, comme boutiques, des rez-de-chaussée de l'imposant et grandiose Palais des Arts. Si la caisse municipale s'en trouve bien, le monument est loin d'y gagner en beauté, et puisqu'il nous faut subir cette sorte de profanation, au moins devrait-elle être limitée au minimum.

On ne saurait trop louer M. Herriot d'avoir préservé les palissades nécessaires aux travaux de réfection des façades de l'hôtel de ville du bariolage d'affiches, qui procure généralement, au cours d'exécution des travaux, un profit dont on a avec raison su se priver en cette occasion.

Que n'a-t-on apporté, en ce qui concerne le Palais des Arts, le même souci de décence, qui aurait dû faire interdire aux locataires des rez-de-chaussée l'emploi des enseignes en saillie qui dépare odieusement le monument.

Si l'on peut soutenir, comme le fit il y a quelques mois un de nos confrères, que les vitrines, par leur variété et leur éclairage, conservent de la vie et de l'animation aux alentours de nos monuments, encore ne faudrait-il pas que des enseignes lumineuses inesthétiques produisent une hideuse verrue sur les façades et détruisent désagréablement l'harmonie des grandes lignes qui en constituent la beauté. C'est ainsi que, rue de l'Hôtel-de-Ville, deux magasins récemment aménagés, ont été autorisés à installer des enseignes-reclames, dont l'une à la rigueur s'excuserait presque par son caractère révélant un certain souci d'art, tandis que l'autre est d'une banalité navrante.

Ne se trouvera-t-il, au sein du Conseil municipal, personne pour protester contre une aussi regrettable erreur, et pour demander qu'à l'avenir on ne tolère plus un pareil outrage à nos beaux monuments publics ?

Pour nous, guidés seulement par le désir de voir conserver intacts nos édifices dignes de respect, nous élevons une vigoureuse protestation contre cet outrage à leur beauté, et nous espérons voir se joindre à nous toute la presse et tous ceux qui ont au cœur le désir de conserver à nos richesses architecturales le caractère de sobre grandeur et de pureté qui les fait admirer.

HENRI SOILLU.

PÉROUGES

(SUITE)

VANDALISME ECCLÉSIASTIQUE. — Le 23 avril 1747, un prêtre néfaste fut nommé curé de Pérouges : c'est le nommé Jean-François Mollod, bachelier en droit, dont la mémoire exécrée s'est conservée jusqu'à nos jours. « M. Mollod, écrit l'abbé Blanchon, connaissait à fond les procédures civiles et canoniques. Usant de cette connaissance, il était sévère pour le paiement des dîmes. En 1750, il y avait dix-sept autels dans l'église de Pérouges. M. Mollod en fit supprimer neuf le 10 octobre 1750. »

Quelques années plus tard, il vendit les deux chapelles de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine au sieur Pierre Bastien. Qui devait recevoir le prix de la vente?...

La commune ou la fabrique? Il y eut procès ; celui-ci dura seize ans, et ne se termina qu'en 1788, les frais se montèrent à 1.332 livres. Il supprima la procession qu'on faisait le second dimanche de chaque mois autour de la ville en l'honneur de Notre-Dame du Mont-Carmel.

En 1763, il fit supprimer la confrérie de Saint-Sébastien que l'on invoquait contre la peste, confrérie qui existait depuis 1596, fondée à la suite de la peste qui ravagea Pérouges et Meximieux.

Il fit interdire l'ancienne église de Saint-Georges et la chapelle de Notre-Dame de Grâce, dont il traîna par les cheveux le dernier prieur, l'abbé Janin. En 1772, il obtint de Mgr de Montazet, archevêque de Lyon, une ordonnance, qu'il fit publier les dimanches des Rameaux, de Pâques et de Quasimodo, pour la démolition desdites église et chapelle. Cette ordonnance portait en outre qu'on minerait le cimetière de Saint-Georges pour transporter les ossements dans celui de Pérouges. Mais cela n'eut pas lieu parce que les habitants s'y opposèrent.

Toutes ces mesures attirèrent contre le curé, la haine de ses paroissiens et surtout des tisserands, des bouchers et autres corporations dont il avait démoli les chapelles ; il eut en outre des procès avec les habitants par rapport aux recettes de la fabrique.

M. Mollod est mort à Pérouges en 1783 ; il est enterré, sous le grand crucifix, dans l'église qu'il a saccagée plus que ne devait le faire la Révolution qui était proche.

« Il a été peu regretté », dit l'abbé Blanchon, nous le croyons sans peine.

LA RÉVOLUTION. — Mais nous arrivons à l'époque de la liquidation de l'ancien régime : la date de 1789 ne peut passer inaperçue dans une histoire locale, pas plus que dans une histoire générale.

Le Samedi Saint 1789, la partie des remparts de Pérouges qui reliait la grande tour à l'église s'écroula « de vétusté », dit la chronique rédigée par un maître d'école de Pérouges, du nom de Tarpin, à qui nous allons emprunter quelques faits de cette époque mémorable.

« Le 7 février 1790, la municipalité de Pérouges fut formée ; on élut pour président : Etienne Bertholin, curé ; pour maire : Charles Vallat, avocat ; pour conseillers : Antoine Favier, fils de Joseph ; François Pascalon, André Tarpin, Humbart Mollard, marchand, Joseph Rudigoz,

boucher ; pour procureur de la commune : Philippe Biesse, notaire ; pour notables : Claude Bernin, tisserand ; Jean Rudigoz, maréchal ; Claude Magnin, cordonnier ; Jean-Baptiste Ladray, tisserand ; Claude Solassier, serrurier ; Jean Thierry, drapier ; Philibert Bouveyron, laboureur ; Jean Juenet, laboureur à Rapans ; Charles Renaud, laboureur à la Glaye ; Joseph Cazin, vigneron ; Antoine Juenet, vigneron ; Claude Juenet, laboureur à Rapans. »

A la suite de cette installation, le sieur Gaspard Favier fut nommé délégué de la commune pour la représenter à Paris aux fêtes de la Fédération du 14 juillet suivant.

« Le 14 février, lesdits susnommés ont prêté le serment de fidélité au roi, à la loi et à la nation ; ils se sont rendus ensuite à l'église pour chanter un *Te Deum* en action de grâces ; à partir de ce moment, tous, hommes et femmes à Pérouges, portent la cocarde pour montrer leur patriotisme.

« Le 14 juillet, jour de la fête de la Fédération, célébrée dans toute la France en mémoire de la prise de la Bastille, Biesse, procureur de la commune, monta dans la chaire de l'église et fit prêter serment à tout le peuple d'être fidèle au roi, à la loi, à la nation.

« Le 15 mars 1791, les biens de la Chapelle du Saint-Sépulcre furent vendus par décret de l'Assemblée nationale pour la somme de 5.225 francs en assignats. L'acheteur fut Claude Massard.

« Le 17 avril 1792, Jean-Baptiste Royer, évêque constitutionnel de l'Ain, vint visiter l'église de Pérouges. Il fut reçu par la Municipalité ; la garde nationale, drapeau déplié et tambour battant, l'accompagnait ; on le conduisit sous le dais à l'église où il prêcha la paix et la justice qui sont inséparables ; le curé Bertholin s'absenta par patriotisme.

« Le 20 mai suivant, on fit à Meximieux, la revue générale des gardes nationaux du canton. Ceux de Pérouges ne voulant pas, disent-ils, être commandés par l'aristocrate Dervieu de Villieu, se retirèrent tambour battant.

« Le 29 juillet, nouvelle revue générale des gardes nationaux du canton. Pérouges, persistant à ne pas être commandé par M. Dervieu de Villieu, fut renvoyé sur-le-champ.

« Les 20, 21 et 22 septembre 1792, furent logés à Pérouges, des bataillons du Gard et de la Drôme ; « c'étaient des diables comme on n'en avait point vu de pareils », ajoute la chronique.

« La garde nationale, organisée en février 1792 à Pérouges, comprenait 222 hommes depuis 14 ans et au-dessus ; Ladray et Dépallières furent nommés capitaines et Truchard, portedrapeau.

« Le 21 octobre, même année, on a planté, au milieu de la place de Pérouges, l'arbre de la Liberté au haut duquel se trouvait le bonnet phrygien porté sur une barre de fer.

« Le 1^{er} janvier, il y eut une espèce de révolution : les ultra-révolutionnaires, excités par leurs frères et amis, cordeliers et jacobins, voulurent établir une nouvelle Municipalité. Ils se réunirent et nommèrent procureur de la commune, Truchard, et pour conseillers : Jean Miège, Jean Bastien, Claude Massard, Nicolas Dru, Claude Cazin, etc. Cette nomination ne fut pas approuvée immédiatement par le Département.

« Le 3 février suivant, M. Montessuy, commissaire du district de Montluel, fut envoyé à Pérouges pour présider à la

nomination de la Municipalité. On nomma la même que le 1^{er} janvier, avec Gaspard Favier pour secrétaire.

« Le 28 du même mois, on a célébré dans l'église de Pérouges, un service solennel pour Louis-Michel Lepelletier-Saint-Fargeau, député conventionnel qui, ayant voté la mort de Louis XVI, fut poignardé, le 21 janvier, au Palais-Royal par le garde du corps Pâris ; la garde nationale et la Municipalité assistent à ce service.

« Le 5 mai, le curé Bertholin, qui avait prêté le serment et reconnaissait enfin pour évêque Royer, dit deux messes pour la première fois, suivant la faculté accordée par le mandement de cet évêque.

« Le 6 avril, le district de Montluel envoie 20 piques pour la garde nationale de Pérouges.

« Le 22 mai, on a vendu à Montluel, les vignes des Chevalières appartenant à la fabrique ; Charles Vallat et Pierre Baudy les achetèrent pour 6.130 francs.

« Depuis le 12 novembre 1793 jusqu'en décembre 1794, les sans-culottes dominèrent à Pérouges. Le 12 novembre, on créa dans l'église la Société ou Comité de salut public, composé de douze membres. Ce Comité fut formé par trois commissaires de Montluel, dans une séance qui dura de 6 heures à 9 heures du soir. Le lendemain, cette Société se réunît dans l'église ; là, on fit l'apologie du sanguinaire Chalier, condamné à mort, à Lyon, le 17 juillet 1793 et exécuté sur la place des Terreaux.

« Le 29 novembre, on abat les croix qui étaient sur les chemins au nombre de cinq ; on abattit également la statue colossale de saint Christophe, celles de saint Michel et de saint Louis, qui étaient dans l'église, ainsi que celle de sainte Magdeleine qui était sur le porche ; cette dernière, tombant sur le pavé, fut brisée.

« Le 10 décembre, l'église fut fermée ; « ce jour, dit la chronique, fut la désolation de l'abomination ».

« Le 30 du même mois, on fit présent à la nation de tous les vases sacrés de l'église, consistant en deux calices, trois ciboires et un ostensor, le tout en argent ; ils furent portés au district de Montluel.

« Le 14 février 1794, par ordre de la Convention, les ornements d'église, les vêtements sacerdotaux, les nappes d'autel, les bannières, le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, la table de communion, les chandeliers furent menés au district de Montluel.

(A suivre)

F. ET A. THIBAUT

CONSERVATION DU BOIS PAR LE SUCRE

L'Electricien relate, d'après *Times Engineering Supplement*, un procédé de conservation du bois destiné à être en contact avec le sol humide et menacé de pourriture, par ce fait. Il repose sur l'injection par une solution sucrée : l'opération se fait, sous pression, en chaudière autoclave.

On fait bouillir le bois traité dans de l'eau contenant une petite quantité de sucre. Durant l'immersion, l'air des cellules du bois se trouve expulsé, les matières albumineuses se coagulent et la solution de saccharine pénètre dans les pores. On enlève ensuite l'excédent d'humidité dans une chambre de dessiccation. Une fois refroidi, le bois se trouve en état d'être immédiatement utilisé. On peut ajouter à la solution

des substances vénéneuses pour rendre le bois inattaquable par les insectes, y compris les fourmis blanches. Des bois ainsi traités, voilà cinq ou six ans, donneraient aujourd'hui, paraît-il, toute satisfaction dans diverses colonies anglaises. Aussi, le gouvernement de l'Australie occidentale, après des essais prolongés, aurait-il adopté définitivement ce procédé et construit de vastes chantiers pour immuniser ainsi les bois nécessaires à la fabrication des traverses sur sa ligne de chemin de fer de Port-Hedlam, laquelle mesure un développement de plus de 600 kilomètres.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

♣ ALLIER. — Pour l'aménagement du pavillon Delarue, la ville de *Gannat* a ouvert un crédit de 34.500 francs. — Une somme de 18.500 francs est consacrée par la ville de *Cusset* à la construction de ponts en ciment armé, chemin de la Meunière et au hameau des Malavaux.

♣ ALPES-MARITIMES. — De nouveaux casernements vont être édifiés à *Vallauris*.

♣ DOUBS. — La commune de *Montlebon* va faire procéder à l'aménagement, à la mairie, d'une chambre de sûreté pour les archives communales et à la réfection de planchers et plafonds aux bâtiments communaux, 2.292 fr. 30, ainsi qu'à la construction de 3 lavoirs-abreuvoirs couverts, 8.248 fr. 30.

♣ HAUTE-LOIRE. — On a décidé l'adduction d'eau et la canalisation de 4 sources pour l'alimentation des villages des *Chapoux* et de *Bourg-de-Beaulieu*.

♣ GARD. — Des travaux pour l'adduction d'eau potable vont être entrepris à *Bessèges*, pour 243.000 francs, et à *Aigremont*, pour 54.000 francs. — La commune de *Générac* affecte une somme de 34.000 francs à la construction d'une école maternelle. — Des travaux de voirie, s'élevant à 21.500 fr., vont être entrepris à *Redessan*.

♣ LOIRE. — Au cours de sa dernière réunion, le Conseil municipal de *Balbigny* a décidé de contracter un emprunt de 50.000 francs, pour l'exécution du projet d'adduction d'eau potable; le *Pari Mutuel* et le département contribueront, en plus, pour une somme de 30.000 francs. — L'éclairage de secours du théâtre de *Roanne* entraînera une dépense de 4.800 francs.

♣ VAUCLUSE. — Des travaux, dont le montant s'élève à 104.000 francs, vont être entrepris pour la construction, à l'hospice *Sixte-Isnard*, d'*Avignon*, d'un pavillon pour le service des enfants assistés; montant des travaux, 104.000 fr.

CONCOURS

LYON

STORES ET VOILETS ROULANTS

POUR LA MAIRIE DE LA PLACE JEAN-MACÉ

La fourniture et la pose de volets roulants aux ouvertures de la mairie d'arrondissement en construction place Jean-Macé doivent faire l'objet d'un concours public.

Ces travaux sont évalués à la somme de 11.664 fr. 90.

Le cautionnement à fournir est fixé à 500 francs.

En conséquence, les entrepreneurs qui voudraient prendre part à ce concours devront faire parvenir à l'hôtel de ville, sous pli cacheté, leur proposition et une soumission conforme au modèle inséré au cahier des charges spéciales de l'entreprise.

Le pli global contenant les pièces exigées devra obligatoirement être adressé au maire de Lyon, par la poste, recommandé et de façon à arriver à l'hôtel de ville, au plus tard, le mardi 28 novembre 1911, à 5 heures du soir.

Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à l'Office du travail, 39, cours Morand, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

ŒUVRES DE PRÉVOYANCE SOCIALE

Un concours comportant des récompenses est ouvert par le Ministère du travail et de la prévoyance sociale, notamment entre les Caisses d'épargne ordinaires, les Comités de patronage des habitations à bon marché, les Sociétés d'habitation à bon marché, en vue de la diffusion des idées et des œuvres de prévoyance sociale.

Pour tous renseignements, s'adresser au 9^e bureau de la Mairie (Office municipal du travail), cours Morand, 39, à Lyon.

LA VILLA DU "NOUVELLISTE"

A ÉCULLY

Avoir une villa aux environs de Lyon! aller s'y reposer pendant la belle saison, du samedi après-midi au lundi matin, ou tout au moins la journée du dimanche pour ceux qui, moins favorisés que Messieurs de la finance ou de la soierie, n'ont pas le privilège de la semaine anglaise! y trouver non pas le pied à terre suffisant pour se débarrasser de son attirail de citadin et se transformer en rural, mais aussi le home confortable pour ceux de la famille que ne rappelle pas en ville le labeur quotidien! Ce rêve de tant de martyrs de la vie intense des grandes villes, notre confrère *le Nouvelliste* en avait mis, l'an passé, la réalisation à la portée de tous ses lecteurs au moyen d'un concours dont le premier prix consistait en une villa, qu'il faisait spécialement construire sur la riante partie du coteau d'Écully, proche du vieux moulin chanté par Pierre Dupont, et dont la vue superbe s'étend jusque sur les hauteurs de Francheville.

Mais, ironie du sort! l'heureux gagnant ne fut pas un citadin!

Trop souvent, dans les constructions suburbaines, on sacrifie à la coquetterie extérieure, au détriment de la solidité et du choix des matériaux, et, pour lui donner une petite allure de château, on fait de sa villa une jolie bâtisse aux murs minces, qui protègent mal contre les ardeurs du soleil ou les intempéries, lorsqu'on veut ménager la dépense.

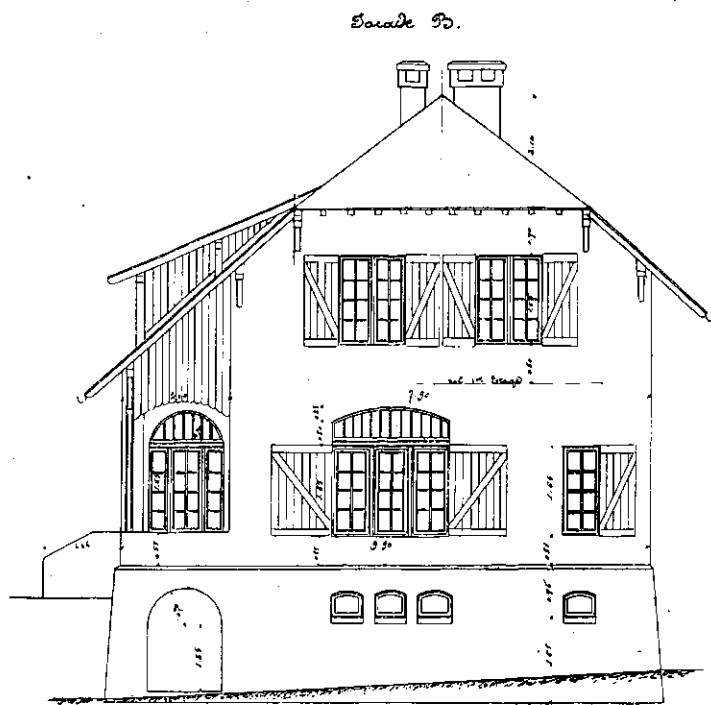
Ce qui nous a séduits dans cette construction et nous en a montré l'intérêt pour nos lecteurs, c'est que l'habile architecte, M. Antoine Sainte-Marie Perrin, a su pleinement réaliser le *Week-end Cottage*, tel qu'on le comprend en Angleterre. Les plans et vues que nous en reproduisons, grâce à l'obligeante amabilité de l'architecte et du *Nouveliste*, font ressortir l'originale architecture de cette gracieuse habitation, qui s'harmonise si parfaitement avec le paysage ambiant, l'heureuse division des six pièces qu'elle comprend, les commodités qu'elle offre par son confort moderne.

Dans un vaste sous-sol se trouve une cave spacieuse et claire, dont l'entrée peut servir de hangar pour abriter les outils du jardinier, puis, tout proche, la chaudière du chauffage central.

On accède au rez-de-chaussée par quelques marches, et à droite de l'escalier on donne malgré soi un soupir de regret à une mignonne loggia où l'on voudrait pouvoir s'arrêter un instant, mais on est attiré par un superbe hall servant de salle à manger, orné d'une cheminée monumentale du plus bel effet. Cette salle à manger est avoisinée d'une élégant fumoir et d'une vaste cuisine.

On prend l'escalier de bois ajouré, qui fait songer aux charnants intérieurs des chalets de montagne, et l'on parvient au premier étage, divisé en trois chambres, précédé d'une salle de bains parfaitement agencée.

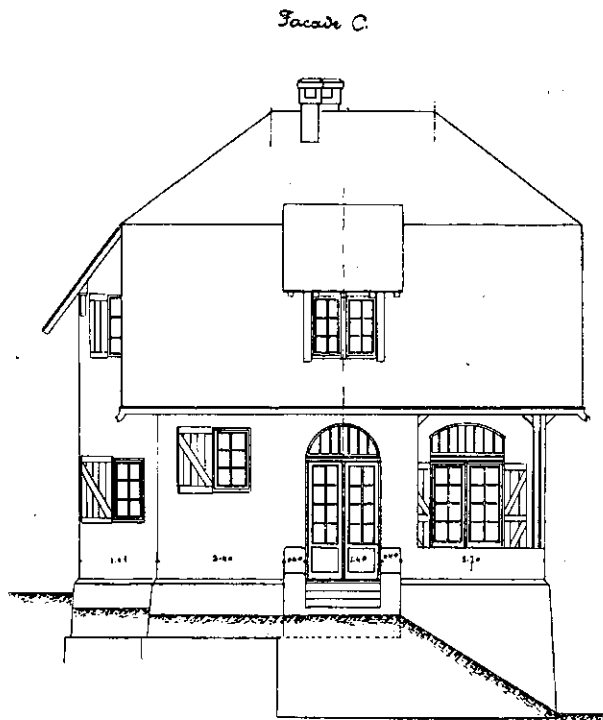
Le *Nouvelliste* estimait à 30.000 francs la valeur du prix ainsi offert ; cette somme s'est assurément trouvée dépassée : car, à la valeur du terrain, il y a lieu d'ajouter tout l'aménagement intérieur, dont l'heureux gagnant se trouvait en



même temps pourvu : linge de maîtres et de domestiques, services de table, pièces d'argenterie, porcelaines, cristallerie, batterie de cuisine, liqueurs et vins fins.

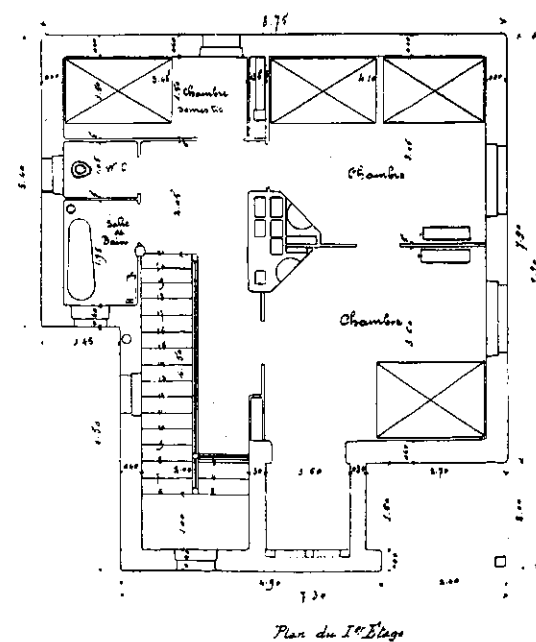
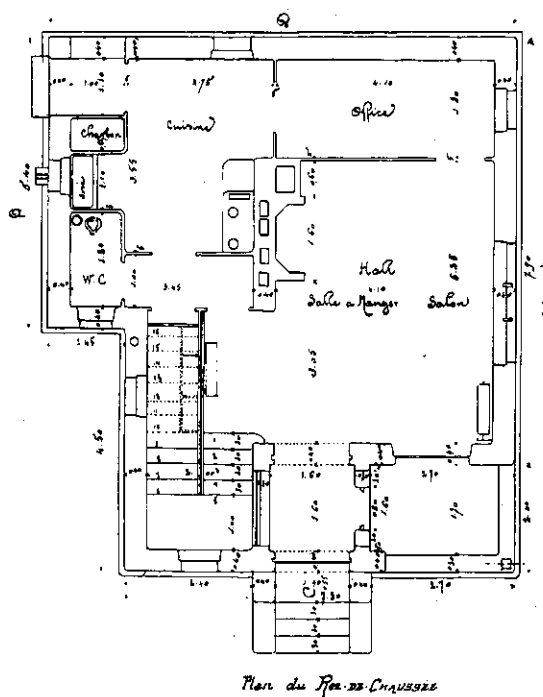
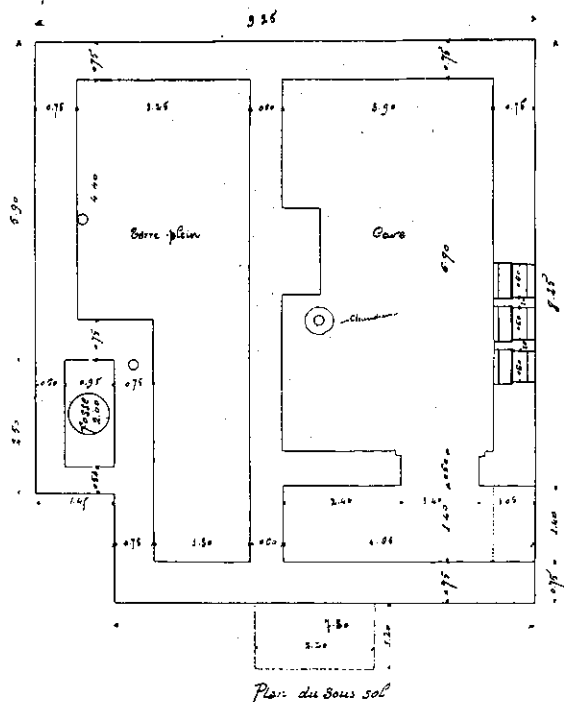
Quant à la construction, la dépense s'en élève à 18.770 francs, se répartissant ainsi : terrassement, 270 francs ; maçonnerie, 5.500 ; carrelage, 600 ; charpente, 2.000 ; couverture, zinguerie et plomberie, 1.500 ; menuiserie, 2.800 ; serrurerie, 1.000 ; plâtrerie-peinture, 2.000 ; vitrerie, 1.000 ; chauffage central, 1.300 ; fourneaux, salle de bains, 800 francs.

tral, remarquable par la simplicité et la commodité des appareils et le fini du travail ; M. Chatoux, pour la maçonnerie ; M. Etaix, pour la charpente et menuiserie ; MM. Pizetta frères, pour la peinture et plâtrerie ; M. L. Arnaud, pour la



serrurerie ; M. Bernard, entrepreneur de terrassements ; M. P. Roche, pour les carreaux en grès cérame Gilardoni et fils ; M. Laravat, couvreur, qui, véritable artiste dans son métier, a su vaincre les difficultés d'une toiture originale et tourmentée ; les papiers peints ont été fournis par M. Barnola.

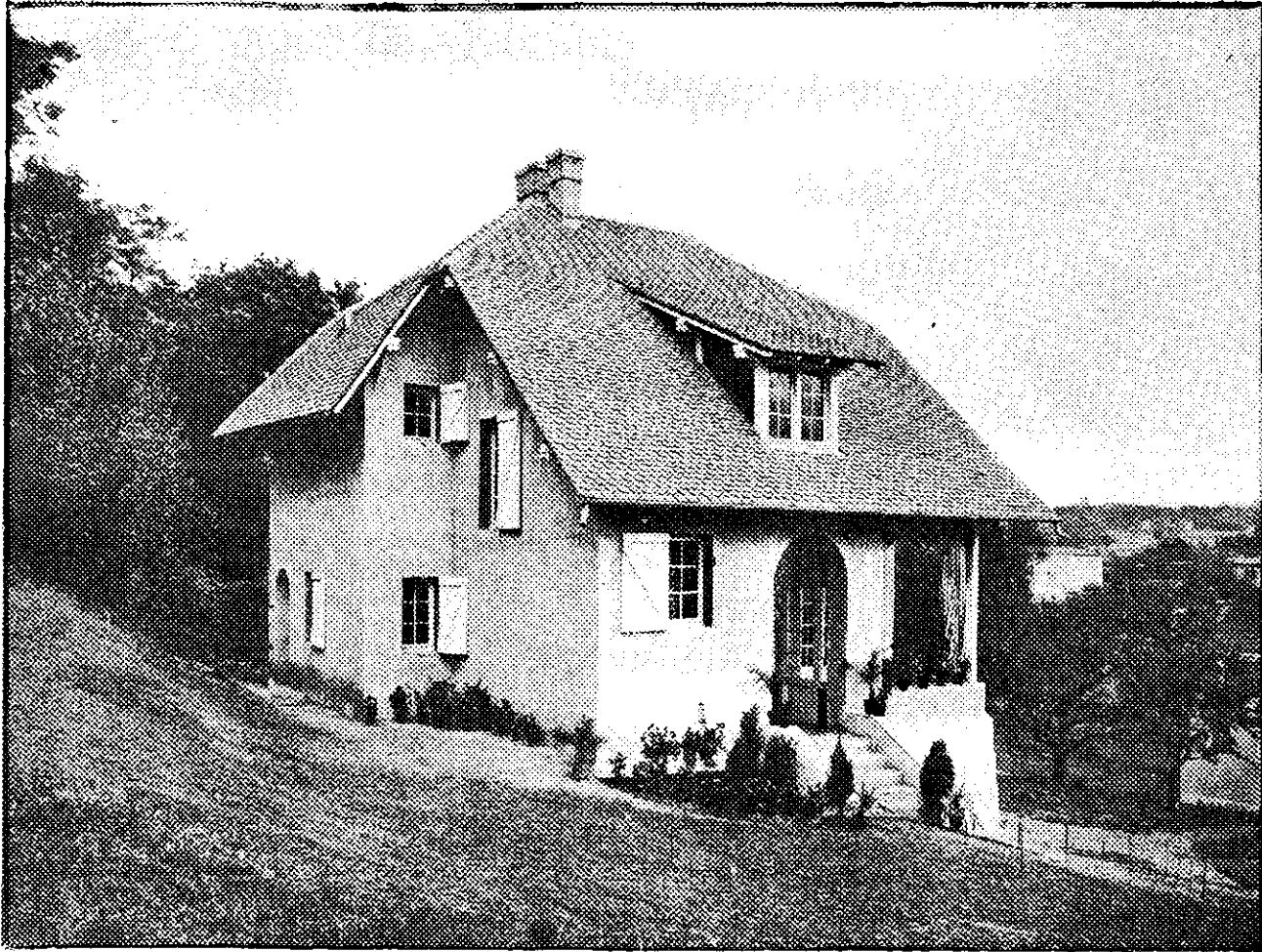
Il y aurait, pour l'harmonieux aspect de notre banlieue, un réel intérêt à ce que soit suivie par les propriétaires la voie dans laquelle est entré, pour ce genre de construction,



Les collaborateurs de M. Antoine Sainte-Marie Perrin ont été, avec l'entrepreneur général Chaurion fils, M. Bastet, pour l'ameublement ; MM. Ducharme et Bocquillon, ingénieurs, dont l'installation moderne de la salle de bains et de la cuisine est fort intéressante, ainsi que le chauffage cen-

tral, remarquable par la simplicité et la commodité des appareils et le fini du travail ; M. Chatoux, pour la maçonnerie ; M. Etaix, pour la charpente et menuiserie ; MM. Pizetta frères, pour la peinture et plâtrerie ; M. L. Arnaud, pour la

HENRI SOILU.



Entrée principale.

Photo Sylvestre



Façade ouest.

Photo Sylvestre

VILLA DU "NOUVELLISTE" A ÉCULLY
Architecte : M. ANT. SAINTE-MARIE PERRIN

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Nomination de professeur à l'Ecole de dessin du Petit-Collège.

Par arrêté préfectoral, M. Louis DUBUISSON a été désigné pour occuper, à titre d'essai, un emploi de professeur à l'Ecole de dessin du Petit Collège, à dater du 1^{er} octobre 1911.

Ecole de traits de charpentiers.

Les maîtres charpentiers de la ville de Lyon portent à la connaissance des ouvriers charpentiers que l'école de traits théorique et pratique rouvrira ses cours le jeudi 2 novembre, dans son local, rue Molière, 20.

Les inscriptions seront reçues par le professeur de l'école.

Installation d'ascenseurs électriques à la Bibliothèque.

Un concours public ayant eu lieu pour les travaux relatifs à l'installation d'ascenseurs monte-charges électriques dans l'ancien Archevêché, affecté à la Grande Bibliothèque, trois projets ont été déposés. L'un des projets, qui ne répondait pas aux stipulations du cahier des charges et aux exigences des services qu'on demandait aux appareils, a été écarté par la Commission nommée par arrêté municipal du 9 octobre dernier. Des deux projets restant en présence, ceux de MM. Edoux et Cie et de M. Abel Pifre, ce dernier, comportant une dépense de 9.400 francs, a été choisi comme le plus avantageux pour la Ville. Un rapport du maire de Lyon demande au Conseil municipal d'accepter cette dernière soumission.

Plomberie, appareils sanitaires et d'éclairage du groupe scolaire de la rue Meynis.

En suite du concours pour les travaux de plomberie pour les eaux et le gaz et la fourniture des appareils d'éclairage et des appareils sanitaires pour le groupe scolaire de la rue Meynis, la Commission spéciale a procédé à l'examen des six propositions déposées, dont le montant, rabais déduit, était : 1^{er} lot, M. Lelaquay, 15.469,80 ; MM. Petavit et Benassy, 13.483,87 ; MM. Chapon frères, 15.594,02 ; 2^e lot, M. Lelaquay, 11.481,70 ; MM. Petavit et Benassy, 9.453,02 ; Société Pintsch, 7.779,92.

Après examen, la Commission a retenu, comme étant le plus avantageuses pour la Ville, les propositions de MM. Petavit et Benassy, rue Godefroy, 5, à Lyon, pour le premier lot, et de la Société internationale du Gaz surpressé, système Pintsch, dont le siège est à Paris et la succursale à Lyon, rue Molière, 52, pour le deuxième lot.

Le Conseil municipal est invité à accepter les propositions souscrites par ces deux maisons.

Installation du Muséum d'histoire naturelle dans l'ancien Palais de Glace.

Par délibération du 24 avril dernier, le Conseil municipal de Lyon a décidé d'affecter les bâtiments du Palais de Glace, acquis par la Ville, à la réinstallation du Muséum Guimet et à l'installation du Muséum d'histoire naturelle.

Les travaux concernant le Musée Guimet, s'élevant à 27.191 francs, sont en cours d'exécution.

En ce qui concerne le Muséum, M. Tony Blein, architecte, a préparé, d'accord avec le conservateur du Muséum, un projet d'installation.

Dans un rapport présenté par le maire de Lyon, qui invite le Conseil municipal à désigner dans son sein une Commission de quatre membres, pour étudier sur place, avec le maire, les plans et devis préparés par l'architecte, figure une description des nouveaux aménagements, comportant une dépense totale de 198.790 fr. 36 ; elle se répartit ainsi :

1^{er} lot, maçonnerie, 12.948,85, cautionnement 650 ; 2^e lot, pierre dure, 445, C. 40 ; 3^e lot, ciment, 5.662,80, C. 300 ; 4^e lot, lithoxyle ou analogues, 6.363,75, C. 350 ; 5^e lot, charpente en bois, 1.953,50, C. 100 ; 6^e lot, menuiserie, 14.810,80, C. 750 ;

7^e lot, vitrines, 17.548,30, C. 850 ; 8^e lot, parquets, 23.805,50, C. 1.200 ; 9^e lot, charpente métallique, 11.762, C. 600 ; 10^e lot, serrurerie et quincaillerie, 11.191,25, C. 580 ; 11^e lot, plâtrerie-peinture, 21.081,23, C. 1.000 ; 12^e lot, staff, 1.100, C. 60 ; 13^e lot, vitrerie, 4.890,70, C. 300 ; 14^e lot, ferblanterie-zinguerie, 2.849,20, C. 150 ; 15^e lot, chauffage central, 32.500, C. 1.700 ; 16^e lot, service d'incendie, 3.200, C. 160 ; imprévus, 10 %, 17.211,28 ; honoraires de l'architecte, 5 %, 9.466,20.

Ces travaux seraient mis en adjudication publique, à l'exception de ceux compris dans les 4^e, 7^e, 10^e, 12^e, 15^e et 16^e lots, qui feraient l'objet de concours publics.

Dépôt des listes pour l'élection des Juges consulaires et des membres des Chambres de commerce.

Les listes générales des électeurs appelés à prendre part à la nomination des membres des Tribunaux et des Chambres de commerce de Lyon, Villefranche et Tarare, seront déposées, le 31 octobre courant, aux greffes respectifs de ces Tribunaux. Les listes spéciales des électeurs de chacun des cantons du ressort desdits Tribunaux et Chambres de commerce seront déposées le même jour aux greffes des Justices de paix correspondantes.

Pendant les quinze jours qui suivront ce dépôt, soit du 1^{er} au 15 novembre inclusivement, tout commerçant patenté du ressort et, en général, tout ayant droit compris dans l'article 1^{er} de la loi du 8 décembre 1883, complétée par les lois des 23 janvier 1898 et 19 février 1908, pourra exercer ses réclamations, soit qu'il se plaigne d'avoir été indûment omis, soit qu'il demande la radiation d'un citoyen indûment inscrit.

Ces réclamations seront portées devant le juge de paix du canton, par simple déclaration faite, sans frais, au greffe de la Justice de paix du domicile de l'électeur dont la qualité sera mise en question.

Nécrologie.

Nous apprenons avec regret le décès, le 30 octobre, à l'âge de quarante-six ans, de M. Jean-Pierre CHEVROT, de la maison Chevrot et Deleuze et de la Société lyonnaise de Dragage, ancien conseiller municipal de Lyon.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

27 Octobre 1911	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	155 »	162 50
— en planche rouge	193 »	195 »
— — jaune	170 »	175 »
Etain Banca en lingots	540 »	515 »
— Billiton et détroits en lingots	500 »	505 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	45 »	46 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	48 »	49 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 »	22 50
Fer à double T, AO	22 »	22 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	25 »	25 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 14 au 28 octobre 1911

Rue Jean-Baptiste-Say. Ateliers et magasins. Propr., M. Férier, rue de Chazière, 21. Entrepr., M. Jangot, rue Servient, 8.

Rue de Trion (gare Saint-Just). Gare et divers bâtiments. Propr., Compagnie O.-T.-L., quai Hôpital 1.

Rue Duquesne, 58. Deux maisons. Propr., M. Vergne, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 19 ; M. Terral, régiss., rue Childebert, 7.

Rue du Musée, 15. Maison. Propr., M. Tournier y demeurant. Entrepr., M. Simonet, rue Barrême, 37.

Rue de Marseille, 62 bis. Exhaussement. Propr., M. Naude, y demeurant.

Montée des Epies, 6. Propr., M. Aimone, rue François-Dauphin, 6. Arch., M. Odon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

Rue du Lac. Agrandissement d'une usine. Propr., M. Sézanne, rue de la Buire, 75. Arch., M. Blein, cours de la Liberté, 74.

Grande rue de la Guillotière, 206. Maison. Propr., M. Brunet-Manquat, rue Denfert-Rochereau, 5, à Grenoble. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

Rue Jean-Quitout. Maison. Propr., M. Aymard, y demeurant.

Rue Montbernard, 12-14. Ateliers et magasins. Propr., MM. Laval, Diedrichs et Bertrand, rue Pizay, 22. Arch., MM. Curieux et Maîtres, rue des Remparts-d'Ainay, 16.

Rue Riboud, 51. Hangar. Propr., M. Chamoret, y demeurant.

Rue Paul-Bert, 85. Propr. Société Immobilière du 3^e arrondissement, montée des Carmes, 17; MM. Peyrachon et Thomas, régisseurs, rue Paul-Chenavard, 43.

Rue Dumont-Durville, 24. Maison. Propr. M. Bourgey, y demeurant. Arch., M. Decœur, rue Childebert, 16.

Rue Pétrequin, angle rue de la Gaité. Hangar. Propr., Mme veuve Pommet, cours Lafayette, 175.

Rue Garibaldi, 125. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Roullet, cours Lafayette, 23. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.

LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES à la portée de tous, par A. POITRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon. Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensables à tous les industriels. Broch. de 112 pages, chez A. REY, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantités.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Les communications que MM. les Architectes ou les Administrations intéressés nous font parvenir pour être publiées sous cette rubrique sont insérées gratuitement.

Rhône. — 24 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Chemins vicinaux ordinaires de la banlieue de Lyon. Cylindrage à vapeur des chaussées empierrées pendant les années 1911, 1912, 1913, 1914, 1915 et 1916. Montant, 80.000 fr. Soumissionnaires : MM. Ed. Saucède, 15 p. 100 d'augmentation. — MM. Emonet et Chappuis, A. et G. Brun, prix du devis. — MM. J. Ollagnier, 1 p. 100. — Raoul Coutant, 17 p. 100. — Milamant frères, 32 p. 100. — Adjud., M. Christian Ludt, 18, rue Servient, à Lyon, 39 p. 100 de rabais.

Rhône. — 25 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'égouts sous les chemins vicinaux ordinaires n^{os} 44 « des Culattes » et 149 « de Debourg ». Montant, 31.037 fr. Soumissionnaires : M. L. Taboury, prix du devis. — MM. E. Canque, 1 p. 100. — C. Monin, 10 p. 100. — P. Dubiau, 13 p. 100. — L. Védrine, 13,35 p. 100. — L. Duffer, 14 p. 100. — F. Milamant, 14 p. 100. — Adjud., M. François Duret, 43, chemin Feuillat, à Lyon, 17 p. 100 de rabais.

Rhône. — 27 octobre. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Extension et aménagement de bâtiments au quartier de la Vitriolerie. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant, 645.000 fr. Adjud., M. Biguet, 126, avenue Thiers, à Lyon, 9,50 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 120.000 fr. Adjud., Société des ouvriers charpentiers de Lyon, 5, rue de Bruxelles, à Villeurbanne, 26,40 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, fumisterie. Montant, 220.000 fr. Adjud., M. Longchamp, 50, rue de Belfort, à Chappuis-Besançon (Doubs), 34,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie, cuivrierie. Montant, 20.000 fr. Adjud., Société des ouvriers ferblantiers, plombiers et zingueurs de Lyon, 40, rue Saint-Michel, à Lyon, 27,50 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 65.000 fr. Adjud., M. Jullien, 11, rue Sainte-Jeanne, à Lyon, 28 p. 100 de rabais.

Rhône. — 24 octobre. — *Mairie de Belleville.* — Reconstruction de l'Hôtel de Ville. Montant, 55.500 fr. Soumissionnaires : MM. Maurisson, 6,55 p. 100. — Michaud, 7 p. 100. — Guillebaud, 4 p. 100. — Chabert, 7 p. 100. — B. Richard, 8 p. 100. — Adjud., M. Enay, à Saint-Georges-de-Reneins, 9 p. 100 de rabais.

Rhône. — 22 octobre. — *Mairie de Saint-Laurent-d'Agny.* — Construction d'une école de filles et classe enfantine et restauration de l'école de garçons-mairie. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 16.969 fr. 96. Soumissionnaire : M. G. Morières, 2 p. 100. — Adjud., M. Claude Dauphin, à Mornant, 3,50 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 4.991 fr. 28. Adjud., M. Pierre Tarrare, à Charly, 1,50 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 4.402 fr. 16. Adjud., MM. J.-M. Laumay, 1,15 p. 100. — Pierre Chaize, 3,20 p. 100. — Adjud., M. Pierre Tarrare, 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 2.084 fr. 77. Soumissionnaires : MM. J.-B. Treynet, 5,55 p. 100. — A. Naton, 6,15 p. 100. — Adjud., M. Joseph Garin, 25, rue Parmentier, à Lyon, 11,25 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 2.872 fr. 65. Soumissionnaire : M. A. Pradinaud, prix du devis. — Adjud., M. Joseph Majoli, à Mornant, 2,50 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant, 774 fr. 30. Soumissionnaires : MM. A. Gachet, 13,45 p. 100. — P. Gayte, 5 p. 100. — Adjud., M. Armand Tillon, à Mornant, 15,05 p. 100 de rabais.

Ain. — 22 octobre. — *Mairie de Leyment.* — Travaux de réparations à l'église. Montant, 7.342 fr. 34. Soumissionnaire : M. Meunier, prix du devis. Adjud., M. Larmarand, à Ambérieu-en-Bugey, 9 p. 100 de rabais.

Ain. — 22 octobre. — *Mairie de Meximieux.* — Travaux d'installation d'un chauffage à basse pression à l'hôpital-hospice. Montant, 10.500 fr. Soumissionnaires : MM. Petit, 10,75 p. 100. — Fascio, 9 p. 100. — Remillux, Genas et Gaillard, 11,50 p. 100. — Adjud., M. Sauvaire, 5, rue du Paradis, à Marseille, 19 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 22 octobre. — *Mairie de Boucieu-le-Roi.* — Construction d'une école mixte au Bruas. Montant, 11.371 fr. 12. Soumissionnaire : M. Balastrier, 1 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Ribes, à Colombier-le-Vieux, prix du devis.

Gard. — 14 octobre. — *Sous-préfecture du Vigan.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin d'intérêt commun de Valleraugue à Florac. Rectification. Montant, 9.600 fr. Adjud., M. Gal, aux Plantiers, 1 p. 100 de rabais. — Chemins vicinaux ordinaires. 2^e lot. Bréau. Chemin n^o 1, de Bréau à Dourbies. Construction. Montant, 20.900 fr. Adjud., M. Villevielle, au Vigan, prix du devis. — 3^e lot. Même chemin. Montant, 9.500 fr. Adjud., M. Villevielle, prix du devis. — 4^e lot. Dourbies. Chemin n^o 7, de Dourbies à Saucières. Montant, 24.100 fr. Adjud., M. Brun, à Dourbies, prix du devis. — 5^e lot. Aumessas. Chemin n^o 2, d'Aumessas, à Mars. Construction. Montant, 21.000 fr. Adjud., M. Aussel, à Campestre-et-Luc, 3 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Soudorgues. Chemin n^o 5, des Horts à Lacoste. Construction. Montant, 10.500 fr. Adjud., M. Boudouin, à Lassalle, prix du devis. — 7^e lot. Même chemin. Construction. Montant, 16.500 fr. Adjud., M. Boudouin, prix du devis. — 8^e lot. Logrian. Chemin n^o 2, de Logrian à la gare de Canaules. Construction. Montant, 13.300 fr. Adjud., M. Meyrueis, à Quissac, 10 p. 100 de rabais.

Gard. — 25 octobre. — *Mairie de Nîmes.* — Aménagement d'un orphelinat municipal. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonnerie et plâtrerie. Montant, 11.187 fr. 15. Soumissionnaires : MM. Blanc frères, prix du devis. — MM. Th. Teissonnière, 2 p. 100. — E. Chambon, 3 p. 100. — F. Saltet, 5 p. 100. — Roudier, 5,10 p. 100. — Adjud., M. Casimir Mérignargues, route d'Avignon, à Nîmes, 12,75 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 2.634 fr. 72. Soumissionnaires : MM. J. Vergnes, 2 p. 100. — E. Martin, 11,50 p. 100. — L. Blanc, 15,15 p. 100. — Adjud., M. Edouard Pouget, 36, route d'Arles, à Nîmes, 18,05 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 854 fr. 94. Soumissionnaires : MM. G. Brugnier, 14 p. 100. — J. Crespin, 18,10 p. 100. — P. Teissédre, 18,40 p. 100. — H. Isoire, 19 p. 100. — Adjud., M. Louis Enguel, dit Lange, 23, rue Porte-d'Alais, à Nîmes, 25 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie, installation de l'eau et du gaz. Montant, 1.567 fr. 70. Soumissionnaires : MM. L. Jouvernet, 13 p. 100. — L. Virgile, 14 p. 100. — Adjud., M. Fernand Boudon, place du Marché, 6, à Nîmes, 16 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 427 fr. 37. Soumissionnaires : M. L. Poulhon, prix du devis. — M. J. Servière, 1 p. 100. — Adjud., M. Louis Bonhomme, 30, rue Hôtel-Dieu, à Nîmes, 5 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 22 octobre. — *Mairie de Vals-le-Chastel.* — Construction d'une école primaire. Montant, 14.900 fr. Soumissionnaires : MM. J. Pascal, 2 p. 100. — Siouzade, 3 p. 100. — Adjud., M. Marchand, à Champagnac-le-Vieux, 1 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 10 octobre. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Construction d'un groupe scolaire au chef-lieu. Montant, 55.714 fr. 30. Soumissionnaires : M. Canepa, 8 p. 100 d'augmentation. — M. Comtat, prix du devis. — MM. Berthe, 8 p. 100. — Massera, 10 p. 100. — Adjud., M. Maciotta, à Marignier, 11 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 24 octobre. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Syndicat des communes de Douvaine, Loisin et Messery. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 208.700 fr. Soumissionnaires : MM. Alphonse Dubout, 7 p. 100. — Alexandre Laffly, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Magnin et Ferrari, 4 p. 100. — Vinet et Gontrand, 4 p. 100. — L. Collioud, 4 p. 100. — Mme veuve Gibault, 5 p. 100. — Courtaud, J. Garnier, Gil et Cie, 5 p. 100. — Blanc-Carron, 9 p. 100. — L. Orsat, 9 p. 100. — Demenjon frères, 10 p. 100. — E. Desrués, 15 p. 100. — Adjud., M. Joseph Duchosal, à Viuz-en-Sallaz, et Jacques Carruto, à la Roche-Foron, 21 p. 100 de rabais.

Isère. — 22 octobre. — *Mairie de Coublevie.* — Chemins vicinaux ordinaires. Construction. Montant, 27.600 fr. Soumissionnaires : MM. Hugonnard, 15 p. 100. — Vernay, 4 p. 100. — Debernardy Dominique, 14 p. 100. — Meunier-Curtinet, 18 p. 100. — Ferrouillat, 2 p. 100. — Serratrice, 8 p. 100. — Sibillon, 5 p. 100. — Debernardy Charles, 12 p. 100. — Rivoire, 8 p. 100. — Jay, 12 p. 100. — Adjud., M. Cavalli, à Belleentre (Savoie), 21 p. 100 de rabais.

Jura. — 21 octobre. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Arsures Réparations au chalet communal. Montant, 2.927 fr. 05. Soumissionnaires : M. Caretto, 10 p. 100 d'augmentation. — M. Clerc, 2 p. 100. — Adjud., M. Pochard, à Bracon, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montigny-les-Arsures. Etablissement de bornes-fontaines. Montant, 5.300 fr. Soumissionnaires : MM. Pochard, 9 p. 100. — Roque, 8 p. 100. — Lagé, 9 p. 100. — Rouere, 10 p. 100. — Coudert, 7 p. 100. — Giorla, 10 p. 100. — Adjud., M. Lechthaler, à Arbois, 10 p. 100 de rabais.

Loire. — 21 octobre. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Fourniture et installation du mobilier dans le nouveau bâtiment des sciences au lycée de garçons affecté aux cours de physique et de chimie. — 1^{er} lot. Menuiserie. Montant, 7.350 fr. Adjud., M. Henri Sauze, rue Ferdinand, à Saint-Etienne, 40 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Serrurerie. Montant, 6.588 fr. Adjud., M. Marius Bayon, au Chambon, 5 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 26 octobre. — *Sous-préfecture de Thiers.* — Puy-Guillaume. Construction de ponts sur la rivière « la Credogne ». Montant, 5.200 fr. Adjud., M. Passera, à Puy-Guillaume, 2 p. 100 de rabais.

Saône et Loire. — 20 octobre. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Messey-sur-Grosne. Construction d'un mur de clôture au cimetière. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, serrurerie. Montant, 4.403 fr. Soumissionnaire : M. Lombard, prix du devis. — MM. Barbin, 6 p. 100. — Faucher, 8 p. 100. — Barnaud-Terrier, 7 p. 100. — Privat, 6 p. 100. — Simon et Giroux, 6 p. 100. — Adjud., M. Giron, à Sennecey-le-Grand, 9 p. 100 de rabais.

Savoie. — 5 octobre. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Queige. Travaux d'aménagement d'un groupe scolaire. Montant, 9.988 fr. Adjud., M. R. Canova, à Beaufort, 15 p. 100 de rabais.

Var. — 18 octobre. — *Port de Toulon.* — Construction d'un vestiaire-lavabo pour l'atelier mécanique et l'atelier des cartouches de la Pyrotechnie. Montant, 67.000 fr. Soumissionnaire : M. Baldovino, 4 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Sermant, 10, rue des Bonnetières, à Toulon, 4 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

MM. les Architectes, auteurs de projets, peuvent envoyer aux Bureaux du Journal un exemplaire de l'affiche annonçant la mise en adjudication des travaux; l'insertion en sera faite gratuitement sous cette rubrique.

Rhône. — Mardi 21 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente par adjudication publique, sur soumissions cachetées, des matériaux à provenir de la démolition d'un immeuble communal, situé, 76, grande rue de la Guillotière. L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, sur la mise à prix de 200 fr.; elle sera tranchée au profit de celui qui aura offert la plus forte somme au dessus de cette mise à prix. — Les plans et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, ou chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 21 novembre, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Egouts. 1^{er} lot. Construction d'égouts du 4^e type : place de la Comédie, montée du Mont-Sauvage et rue Ozanam, jusqu'à la rue de Crimée. Montant des travaux prévus, 15.850 fr. 48. Cautionnement, 850 fr. — 2^e lot. Construction d'égouts du 4^e type : rue Marc-Antoine-Petit, entre le cours Charlemagne et le quai Perrache, et rue Delandine, entre la rue Marc-Antoine-Petit et le cours Suchet. Montant des travaux prévus, 24.168 fr. 31. Cautionnement, 1.300 fr. — 3^e lot. Construction d'égouts du 4^e type : rue des Passants, entre la rue Vendôme et l'avenue de Saxe, rue de la Part-Dieu, entre la rue Pierre-Corneille et le cours de la Liberté, et rue de Bonnel, entre le quai de la Guillotière et le cours de la Liberté. Montant des travaux prévus, 27.981 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 4^e lot. Construction d'un égout du 4^e type réduit : cours Gambetta, entre le chemin des Sablonniers et le chemin de Montchat. Montant des travaux prévus, 12.284 fr. 95. Cautionnement, 650 fr. — 5^e lot. Construction d'égouts tubulaires : rue du Vieil-Reverse, entre la rue Saint-Georges et la rue du Doyenné et rue Saint-Pierre-le-Vieux, et d'égouts du 4^e type : rue des Prés et rue Dumas, entre la rue Saint-Pierre-de-Vaise et la rue des Tuilleries. Montant des travaux prévus, 10.907 fr. 28. Cautionnement, 600 fr. — Les plans, devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés au bureaux des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 21 novembre, 3 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Pose de canalisations et branchements. Ouvrages accessoires servant à la distribution des eaux, du 1^{er} janvier 1912 au 31 décembre 1916. — 1^{er} lot. Travaux à exécuter sur la rive gauche du Rhône. Estimation annuelle de la dépense, 98.000 fr. Cautionnement, 5.000 fr. — 2^e lot. Travaux à exécuter dans la partie de la ville située entre le Rhône et la Saône, à l'exclusion du 4^e arrondissement et des parties en pente du 1^{er} arrondissement. Estimation annuelle de la dépense, 21.800 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 3^e lot. Travaux à exécuter sur la rive droite de la Saône, dans le 4^e arrondissement et dans les parties en pente du 1^{er} arrondissement. Estimation annuelle de la dépense, 39.600 fr. Cautionnement, 3.500 fr. — Le cahier des charges et bordereau des prix relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 9 décembre, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien pendant cinq années. — 3^e lot. Traversée de Lyon. Montant annuel, 52.000 fr. Cautionnement provisoire, 900 fr., définitif, 1.800 fr. — 4^e lot. Du confluent de la Saône au viaduc d'Arboras. Montant annuel, 30.000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 1.000 fr. — 5^e lot. Du viaduc d'Arboras au pont de Chavanay. Montant, 40.000 fr. Cautionnement provisoire, 700 fr., définitif, 1.400 fr. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, le 7 décembre avant 5 heures du soir. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Armand, ingénieur en chef, rue Grôlée, 9, à Lyon. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture et de M. Conche, ingénieur à Lyon.

Ain. — Mercredi 22 novembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Rhône. Travaux d'entretien pendant cinq années. — 1^{er} lot. Du château du Parc au pont de Briord. Montant annuel, 15.000 fr. Cautionnement provisoire, 250 fr., définitif, 500 fr. — 2^e lot. Du pont de Briord à la limite amont du département du Rhône. Montant annuel, 25.000 fr. Cautionnement provisoire, 450 fr., définitif, 900 fr. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, le 20 novembre avant 5 heures du soir. — Visa dix jours avant l'adjudication,

par M. Armand, ingénieur en chef, rue Grôlée, 9, à Lyon. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture et de M. Eymar, ingénieur ordinaire, à Lyon.

Bouches-du-Rhône. — Mercredi 22 novembre. — *Préfecture.* — Port de Marseille. Pavage du quai Sud de la traverse de la Pinède. Montant, 196.890 fr. A valoir, 23.110 fr. Total, 220.000 fr. Cautionnement prov., 3.000 fr., définitif, 6.000 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Gassier, ingénieur ordinaire, à Marseille.

Côte-d'Or. — Samedi 11 novembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Bouze. Etablissement d'une distribution d'eau potable. Montant, 58.237 fr. 43. A valoir 5.262 fr. 57. Total, 61.500 fr. Cautionnement, 1.900 fr. Frais, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Merle, ingénieur des ponts et chaussées à Beaune. — Renseignements à la sous-préfecture.

Doubs. — Lundi 20 novembre 1911, à 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chalezeule. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 1 (service vicinal). Montant, 4.611 fr. 88. Cautionnement, 450 fr. — 2^e lot. Talley. Construction de rigoles pavées, d'aqueduc dallé et d'une conduite de décharge en tuyaux de ciment (service vicinal). Montant, 1.722 fr. 54. Cautionnement, 60 fr. — 3^e lot. Guyans-Vennes. Ouverture de fossés et construction de buses en tuyaux de ciment (service vicinal). Montant, 2.148 fr. 73. Cautionnement, 70 fr. — 4^e lot. Guyans-Vennes. Redressement et élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 2 (service vicinal). Montant, 65.111 fr. 98. Cautionnement, 2.000 fr. — 5^e lot. Paroy. Adduction et distribution d'eau potable (service hydraulique). Montant, 17.525 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 6^e lot. Trépot. Assainissement de la maison d'école et de la fromagerie, réparations aux édifices communaux (M. Métin, architecte à Besançon). Montant, 9.564 fr. 51. Cautionnement, 350 fr. — 7^e lot. La Veze. Adduction et distribution d'eau potable (M. Métin, architecte à Besançon). Montant, 26.196 fr. 62. Cautionnement, 900 fr. — 8^e lot. Avanne. Etablissement de conduites d'eau et construction d'un réservoir (M. Métin, architecte à Besançon). Montant, 17.538 fr. Cautionnement, 600 fr.

Gard. — Jeudi 16 novembre, 10 h. — *Préfecture.* — Rhône. Travaux d'entretien de 1912 à fin 1916. 3 lots. Montants annuels. — 11^e lot. Du confluent de l'Ardèche à l'entrée du canal de Roquemaure et ouvrages du syndicat des lions. Montant, 25.000 fr. Cautionnement provisoire, 450 fr., définitif, 900 fr. — 12^e lot. De l'entrée du canal de Roquemaure à l'entrée du bras d'Aramon et ouvrages de la commune d'Aramon. Montant, 40.000 fr. Cautionnement provisoire, 700 fr., définitif, 1.400 fr. — 13^e lot. De l'entrée du bras d'Aramon à Arles et Petit-Rhône jusqu'à Sylvéral (non compris les ouvrages du syndicat des digues de Beaucaire à la mer). Montant, 90.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 3.000 fr. — Envoi des pièces et soumissions par lettres recommandées parvenues au préfet le 14 novembre, avant 5 heures. — Visa avant le 7 novembre par M. Armand, ingénieur en chef, 9, rue Grôlée, à Lyon.

Haute-Loire. — Dimanche 26 novembre, 2 h. — *Mairie de Sembadel.* — Construction d'un groupe scolaire à la gare de Sembadel. Montant, 23.071 fr. 15. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — Jeudi 23 novembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Fourniture et travaux d'entretien des chemins de grande communication de l'arrondissement de Vesoul, pendant les années 1912, 1913, 1914, 1915 et 1916. 29 lots. — Renseignements dans les bureaux de l'agent voyer en chef à la préfecture et dans les bureaux des agents voyers cantonaux, en ce qui concerne chaque canton.

Haute-Savoie. — Mardi 14 novembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Burdignin. Réparations à l'église. Montant, 13.517 fr. 33. Cautionnement, 650 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par MM. Moynat et Monico, architectes à Thonon, auteurs du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Samedi 18 novembre, 11 h. — *Mairie de Thonon-les-Bains.* — Route nationale n° 5. Construction de trottoirs à l'entrée de la ville. Montant, 16.900 fr. Cautionnement, 550 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées. — Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 23 novembre, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Commune de Darbonnay. Réparation du chalet communal. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Simonin, agent voyer en retraite à Lons-le-Saunier. Montant, 11.514 fr. 06. A valoir, 1.295 fr. 10. Cautionnement, 330 fr. 2^e lot. Commune d'Allèze. Agrandissement du cimetière. Travaux évalués par le devis estimatif de M. Parnier, agent voyer à Orgelet. Montant, 3.346 fr. 61. A valoir, 252 fr. 59. Cautionnement, 110 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la Préfecture (2^e Division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Puy-de-Dôme. — Jeudi 9 novembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Ambert.* — Démolition et reconstruction du clocher et du porche de l'église de Medayrolles. Montant, 12.717 fr. 89. Auteur du projet, M. Sauzet, architecte départemental. — Renseignements à la sous-préfecture.

Puy-de-Dôme. — Lundi 17 novembre. — *Mairie d'Issoire. Ministère de la Guerre. Service du Génie.* Travaux de construction d'une caserne pour des troupes d'artillerie, en 9 lots. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciment. Montant, 596.963 fr. — 2^e lot. Ciment armé. Montant, 253.326 fr. — 3^e lot. Asphaltage, pavages, carrelages, dallages, empierrements. Montant, 237.747 fr. — 4^e lot. Couverture, zinguerie, cheneaux, descente. Montant, 75.336 fr. — 5^e lot. Charpente menuiserie. Montant, 137.453 fr. — 6^e lot. Ferronnerie. Montant, 165.020 fr. — 7^e lot. Plomberie, cuivrerie, canalisations d'eau. Montant, 38.938 fr. — 8^e lot. Plâtrerie, fumisterie, peinture, vitrerie. Montant, 61.641 fr. — 9^e lot. Canalisations d'égouts. Montant, 47.500 fr. — Produire les pièces le 15 novembre au plus tard (réunion de

la Commission d'admission le 20 novembre). — Renseignements à la Chefferie du Génie de Clermont-Ferrand, 7, boulevard Trudaine.

Puy-de-Dôme. — Samedi 18 novembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Riom.* — Construction d'une maison d'école. Montant, 17.900. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Jeudi 16 novembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Chagny.* — Travaux pour la construction et l'aménagement d'écoles et d'un cimetière. Ecoles. Montant, 118 252 fr. 86. A valoir, 5.912 fr. 64. Total, 124.165 fr. 50. — Cimetière. Montant, 38.366 fr. 05. A valoir, 1.918 fr. 30. Total, 40.284 fr. 35. — Renseignements à la mairie et chez M. Jeannet, architecte à Chalon-sur-Saône.

Savoie. — Samedi 18 novembre, 10 h. — *Préfecture.* — Thénésol. Route nationale n° 202, de Grenoble à Thonon. Réfection de la digue de protection contre l'A... contre les points 3 k. 550 et 3 k. 860. Montant, 23.679 fr. 96. A valoir, 104. Total, 25.000 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr., définitif, 800 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Richard, ingénieur ordinaire à Moûtiers.

Savoie. — Jeudi 30 novembre, 9 h. — *Mairie d'Albertville, Ministère de la Guerre, Génie.* — Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortifications, pendant trois ou six années, à compter du 1^{er} janvier 1912, en 7 lots. Montants annuels. Place d'Albertville, 3 lots. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, ciment, etc. Montant, 20.000 fr. — 2^e lot. Couverture, charpente, menuiserie, etc. Montant, 6.000 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, plomb, zinc, cuivre, etc. Montant, 4.000 fr. — Place de Moûtiers, 1 lot. — Lot unique. Pour les travaux prévus à la série. Montant, 1.200 fr. — Bourg-Saint-Maurice, 3 lots. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, ciment, etc. Montant, 10.000 fr. — 2^e lot. Couverture, charpente, menuiserie, etc. Montant, 2.500 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, plomb, zinc, cuivre, etc. Montant, 2.500 fr. — Produire les pièces le 13 novembre, au plus tard. — Renseignements aux bureaux du Génie des Places d'Albertville (place de l'Hôtel-de-Ville, 1), et de Bourg-Saint-Maurice.

Var. — Mercredi 29 novembre, 10 h. — *Port de Toulon.* — Fourniture de bois de pin, en poutre, des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, en deux lots égaux. Importance : 600 mc. Cautionnement, 1.600 fr. par lot. — Renseignements au port de Toulon ainsi qu'à Paris, au ministère de la marine.

Var. — Mardi 28 novembre, 2 h. 1/2 — *Mairie de Toulon.* — Entretien des bâtiments communaux et de la voirie urbaine, du 1^{er} janvier 1912 au 31 décembre 1914. Montants annuels. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 9.000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr. définitif, 1.000 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 700 fr. Cautionnement provisoire, 25 fr., définitif, 50 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 9.000 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 400 fr. — 4^e lot. Ferronnerie, serrurerie, quincaillerie. Montant, 7.000 fr. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif, 300 fr. — 5^e lot. Zin-

guerie, plomberie, cuivrierie, couvertures, appareils sanitaires, poèlerie. Montant, 4.000 fr. Cautionnement provisoire, 150 fr., définitif, 300 fr. — 6^e lot. Peinture, vitrerie, papiers de tenture. Montant, 13.000 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 400 fr. — 8^e lot. Ameublement. Montant, 7.000 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 400 fr. — 8^e lot. Voirie urbaine. Montant, 30.000 fr. Cautionnement provisoire, 600 fr., définitif, 1.200 fr. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Dimanche 12 novembre, 10 h. — *Mairie de Beaumes-de-Venise.* — Construction d'une caserne de gendarmerie. — Lot unique. Terrassements et caiveaux, 360 fr. 75. Maçonnerie et plâtrerie, 16 891 fr. 50. Charpentes et menuiserie, 3.246 fr. 90. Serrurerie et quincaillerie, 2.272 fr. 40. Zinguerie, plomberie et installation d'eau, 936 fr. 80. Vitrerie et peinture, 581 fr. A valoir, 2.710 fr. 65. Total, 27.009 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa par M. Fare, architecte, auteur du projet, à Beaumes-de-Venise. — Renseignements à la préfecture et à la mairie de Beaumes-de-Venise.

SPECTACLES

CÉLESTINS Dernières du *Mariage de Mlle Beulemans*; incessamment la *Gamine*. Premier « 5 à 7 » samedi par une conférence de M. Brioux.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT La joyeuse opérette *Mam'zelle Crésus* va disparaître bientôt de l'affiche pour faire place à *Monsieur de Champersy*, vaudeville-opérette en deux actes dont la première aura lieu vendredi 3 courant.

SALON D'AUTOMNE, Palais des Expositions, quai de Bondy. ouvert du 6 octobre au 30 novembre, — Entree 60 centimes.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grólée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 50361

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 39

Fournisseurs

de la Construction

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à PAGA et C^{ie}, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

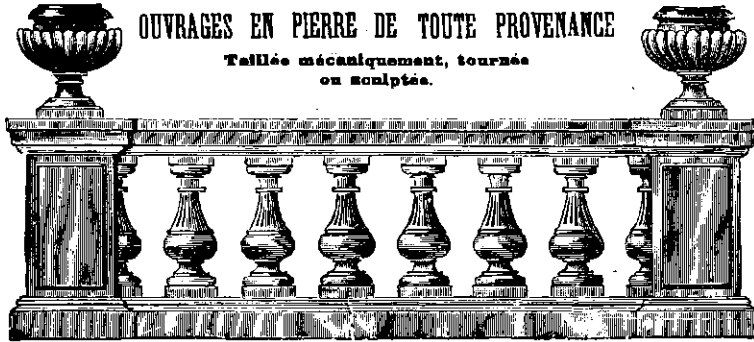
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INGOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Vilette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson, Wathman) d'après calques à l'encre de Chine.

Ancienne Maison **ACHARD** Ch. GOULON, Directeur
3, Rue Fénelon, LYON | Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

A ce barème, clair et précis, est annexée la

LOI DU 8 AVRIL 1910

modifiant les tarifs établis sur les successions et donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le timbre des affiches, et modérant les rigueurs des lots sur le timbre-quitance.

Par **D. VALABRÈGUE**

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

NOUVEAUX

Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour forages, expertises, pour plantations et placement de poteaux, perches à houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre

Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne

Fo, Lehmweg 30

IMPRIMERIE A. REY

A. REY & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Travaux commerciaux et administratifs
AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

THÉ DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON